

Arrêté n° I/B-2025-28
portant ouverture de postes au titre de la promotion interne 2025
pour l'accès au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction Publique territoriale,
Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, notamment ses articles 7 et 11,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté n° I/B-2021-72 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,
Vu le report 2024 de 6 postes sur le grade d'éducateur des APS,
Vu le report 2024 de 7 postes sur le grade d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe,
Considérant que la clause de sauvegarde est plus avantageuse pour l'année 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Les inscriptions pour la session de promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives au titre de 2025 sont ouvertes **pour 14 postes**.

La répartition sera effectuée comme suit :

- **7 postes** ouverts pour l'accès au grade d'éducateur des APS
- **7 postes** ouverts pour l'accès au grade d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe

Article 2 : Les dossiers d'inscription à la promotion interne sont à télécharger du 07 avril au 2 juin 2025 sur le site cdg30.fr (Rubrique : *Carrière* → *Déroulement de carrière* → *Promotion interne : procédures et listes aptitude*).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 2 juin 2025 (cachet de la poste faisant foi) ou en cas de dépôt au CDG30 le lundi 2 juin 2025 à 16h00 dernier délai.

Les dossiers dûment complétés et signés par l'autorité territoriale et l'agent proposé, comprenant les pièces exigées, devront être postés ou déposés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, 183 Chemin du Mas Coquillard, 30900 NÎMES.

Tout dossier déposé ou posté hors délai ou insuffisamment affranchi sera rejeté. De la même façon, tout dossier réceptionné de façon dématérialisé, notamment par courriel sera rejeté.

Les pièces à joindre impérativement au dossier de promotion interne sont mentionnées dans le dossier d'inscription. Les rubriques du dossier non renseignées ou mal renseignées, ainsi que celles dont les pièces sont manquantes, ne seront pas prises en compte.

L'autorité est responsable des informations contenues dans le dossier avec la validation par signature de l'agent.

Article 3 : Seuls peuvent être présentés à la promotion interne, les fonctionnaires remplissant les conditions fixées par le statut particulier du grade concerné au 1^{er} janvier 2025.

Article 4 : Les listes d'aptitudes seront établies par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard pour les collectivités affiliées.

Article 5 : La Directrice Générale du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel est transmis à Monsieur le Préfet du Gard et publié sur le site internet cdg30.fr.